



Interdiction de sortie de territoire

Par **Chauvin_old**, le **28/11/2007** à **22:37**

Madame, monsieur rnrnJe me permet de vous écrire pour une demande d'information sur les démarches à effectuer pour une interdiction de sortie de territoire car je viens de divorcer d'un tunisien et nous avons eu une petite fille . le jugement m'a donné la garde exclusive de ma fille mais étant donné que l'entente n'est pas parfaite avec mon ex mari et qu'il va souvent en tunisie j'ai peur qu'il emmène ma fille et ne me la ramène pas ou alors pour ne pas susciter ma méfiance de lui donner mon accord tout en fixant une date de retour et éviter un enlèvementrnrnEn espérant recevoir une réponse de votre part, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.